COMMUNE DE VILLERS LA CHÈVRE

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Gilles KREMER, Jean-Marc CHARPENTIER, Bernard GOFFARD, Claude FORTEMPS, Bernard HAMIAUX, et Fabrice TOLLE et Mmes Joëlle BINOT, Aurélie BRAGEUL et Sylviane VUERICH.

Absents excusés : MM Daniel BALLIET, Jean HALSDORF, Eric LAMBERT et Sylvain TASSIN.

M Jean HALSDORF a donné pouvoir à Mme Sylviane VUERICH.
M Eric LAMBERT a donné pouvoir à Mme Joëlle BINOT.
M Sylvain TASSIN a donné pouvoir à M Bernard GOFFARD.

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation des comptes administratifs 2025**
2. **Approbation des comptes de gestion 2025**
3. **Affectation des résultats d'exploitation 2025**
4. **T2L : convention financière « lutte contre la prolifération des frelons »**
5. **SPL XDEMAT : rapport de gestion du Conseil d'administration**

2026-07 : Vote du compte administratif 2025 – lotissement « La Chaviotte »

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DYE-PELLISSON, Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes. Le Maire s'étant retiré lors du vote :

Investissement

Dépenses	Prévu	: 565 044,32
	Réalisé	: 565 044,32
	Reste à réaliser	: 0
Recettes	Prévu	: 802 572,16
	Réalisé	: 802 572,16
	Reste à réaliser	: 0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	: 994 887,16
	Réalisé	: 616 649,84
	Reste à réaliser	: 0

Publié le : 09/10/2026 11:04 (Europe/Paris)
Par : La Municipalité
https://www.intramuros.org/villers-la-chevre/documents_administratifs/81962

Recettes	Prévu	: 1 223 132,16
	Réalisé	: 597 423,61
	Reste à réaliser	: 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	: 237 527,87
Fonctionnement	: -22 226,23
Résultat global	: 215 301,61

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2026-08 : Examen et vote du compte de gestion 2025 : lotissement « La Chaviotte »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.
Le Maire le vise et certifie que le moment des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2026-09 : Affectation des résultats 2025 – lotissement « La Chaviotte »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DYE-PELLISSON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 à l'unanimité :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

- un excédent de fonctionnement de	: 22 221,23
- un excédent reporté de	: 5,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	: 22 226,23
- un excédent d'investissement de	: 237 527,84
- un déficit des restes à réaliser de	: 0
Soit un excédent de financement de	: 237 527,84

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	22 226 ,23
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSEVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	22 226,23
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT	237 527,84

Publié le : 09/10/2026 11:04 (Europe/Paris)
Par : La Municipalité
https://www.intramuros.org/villers-la-chevre/documents_administratifs/81962

DÉLIBÉRATION 2026-10 : Vote du compte administratif 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DYE-PELLISSON, Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes. Le Maire s'étant retiré lors du vote :

Investissement

Dépenses	Prévu	: 264 506,75
	Réalisé	: 174 612,30
	Reste à réaliser	: 2700
Recettes	Prévu	: 264 506,75
	Réalisé	: 81 255,70
	Reste à réaliser	: 0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	: 617 890,88
	Réalisé	: 392 084,01
	Reste à réaliser	: 0
Recettes	Prévu	: . 617 890,88
	Réalisé	: 672 574,83
	Reste à réaliser	: 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	: - 93 356,60
Fonctionnement	: 280 490,82
Résultat global	: 187 134,22

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2026-11: Examen et vote du compte de gestion 2025

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.
Le Maire le vise et certifie que le moment des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DÉLIBÉRATION 2026-12 : Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DYE-PELLISSON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 à l'unanimité :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Publié le : 09/10/2026 11:04 (Europe/Paris)
Par : La Municipalité
https://www.intramuros.org/villers-la-chevre/documents_administratifs/81962

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

- un excédent de fonctionnement de	: 71 360,94
- un excédent reporté de	: 209 129,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	: 280 490,82
- un déficit d'investissement de	: 93 356,60
- un déficit des restes à réaliser de	: 2 700,00
Soit un besoin de financement de	: 96 056,60

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	280 490, 82
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSEVE (1068)	96 056,60
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	184 434,22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DÉFICIT	93 356,60

DÉLIBÉRATION 2026-13 : Convention financière « lutte contre la prolifération des frelons » avec la communauté de commune Terres Lorraine du Longuyonnais (T2L)

Il appartient au conseil municipal d'approuver la convention financière portant participation financière dans le cadre de la lutte contre le frelon dont voici les termes :

Entre :
La Commune de Villers la Chèvre, représentée par son Maire,
Et
La Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS (T2L), représentée par son Président, Monsieur Jean Pierre JACQUE,

PREAMBULE

Lors de son conseil communautaire du 09 avril 2025, la Communauté de Communes a ouvert une ligne de crédit de 3000 € pour son plan de lutte contre les frelons asiatiques afin de les éliminer du territoire de la Communauté de Communes. Le chef de fil de cette opération est Monsieur Philippe GRETHEN, représentant du Rucher école et référent sur le territoire.

Sur la ligne de crédit ouvert, la T2l a acheté 30 pièges à frelon asiatique pour 1187,90 € TTC qui ont été mis à disposition de chaque commune membre.

Pour le solde de 1800 €, il a été décidé de verser 50 € par dossier de destruction de nid de frelons réalisé par un particulier, une commune ou une entreprise.

Chaque dossier devra obligatoirement transiter et avoir l'accord de Monsieur Philippe GRETHEN. Sans cette validation aucune participation ne sera versée.

Dans cette opération, la T2l valide 36 interventions.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Publié le : 09/10/2026 11:04 (Europe/Paris)
Par : La Municipalité
https://www.intramuros.org/villers-la-chevre/documents_administratifs/81962

Participation financière de lutte contre les frelons asiatiques : 50 € par intervention.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Par la présente convention, la commune s'engage à intervenir contre les frelons asiatiques en détruisant les nids sur son territoire et en demandant l'aval à Monsieur Philippe GRETHEN.

La Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS s'engage à verser une participation de 50 e (cinquante euros) à la commune par dossier de destruction de nids de frelons, validé par Monsieur GRETHEN.

ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Communauté de Communes versera ladite participation selon les modalités suivantes :

Fournir
- Facture de destruction des nids de frelons au nom de la commune ;
- Validation de Monsieur GRETHEN ;
- RIB de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'approuver la convention financière portant participation financière de 50 € de la T2L dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique avec ses communes membres.

DÉLIBÉRATION 2026-14 : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT Rapport de gestion du conseil d'administration

Par délibération du 24 octobre 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc…

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à

Publié le : 09/10/2026 11:04 (Europe/Paris)
Par : La Municipalité
https://www.intramuros.org/villers-la-chevre/documents_administratifs/81962

son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :
- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Numéro DELIB	N°	Thème	Objet de la délibération	N° de page
2026-07	7.1.	Décisions budgétaires	**Vote du compte administratif 2025 « La Chaviotte »**	2026-03
2026-08	7.1.	Décisions budgétaires	**Examen du vote du compte de gestion 2025 « Lotissement La Chaviotte**	2026-03
2026-09	7.1.	Décisions budgétaires	**Affectation des résultats 2025 Lotissement La Chaviotte**	2026-03 04
2026-10	7.1	Décisions budgétaires	**Vote du compte administratif 2025**	2026-04
2026-11	7.1.	Décisions budgétaires	**Examen du vote du compte de gestion 2025**	2026-04
2026-12	7.1.	Décisions budgétaires	**Affectation des résultats 2025**	2026-04
2026-13	9.1.	Autres domaines de compétences	**Convention financière « lutte contre la prolifération des frelons » avec la communauté de**	2026-04 05

Publié le : 09/10/2026 11:04 (Europe/Paris)
Par : La Municipalité
https://www.intramuros.org/villers-la-chevre/documents_administratifs/81962

			commune Terres Lorraine du Longuyonnais (T2L)	
2026-14	9.1.	Autres domaines de compétences	**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT Rapport de gestion du conseil d'administration**	2026-05

Publié le : 09/10/2026 11:04 (Europe/Paris)
Par : La Municipalité
https://www.intramuros.org/villers-la-chevre/documents_administratifs/81962